



2i Sélection

Code LEI : 969500NUZMWJTVVG1F34

Rapport annuel

31 décembre 2024

Société de gestion : Mandarine Gestion
Siège social : 30, Avenue Kléber • 75016 Paris
Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

I. Rapport de gestion	3
1.1. Orientation des placements	3
1.2. Politique d'investissement	9
1.3. Déontologie	12
II. Comptes annuels	16
Bilan Actif	
Bilan Passif	
Compte de résultat	
III. Comptes annuels - Annexes.....	
A. Informations générales	
B. Évolution des capitaux propres et passifs de financement	
C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	
D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	
E. Inventaire des actifs et passifs en EUR	

I. Rapport de gestion

1.1. Orientation des placements

OPC d'OPC

Jusqu'à 100 % de l'actif net dont jusqu'à 30% en FIA

OBJECTIF DE GESTION

Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance égale à celle de l'indicateur de référence composite constitué de 80% indicateur EURO STOXX Large Net Return EUR et de 20% indicateur ESTER (€STR) capitalisé, sur la durée minimum de placement recommandée de 5 ans.

Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement est l'indicateur de référence composite composé à 80% indicateur EURO STOXX Large Net Return EUR (Code Bloomberg : LCXT Index) et à 20% indicateur ESTER (€STR) capitalisé (Code Bloomberg : OIESTR Index).

L'indicateur ESTER (€STR) est l'acronyme de « Euro Short-Term Rate » (en français « taux en euro à court terme »). Il reflète le taux d'emprunt au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone euro. L'Ester est publié chaque jour ouvré de marché (Target 2) par la BCE et se base sur les échanges du jour précédent. L'ESTER capitalisé intègre l'impact des intérêts. Des informations complémentaires sur l'indicateur sont accessibles via le site internet de l'administrateur :

https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.htm.

L'administrateur de cet indicateur est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indicateurs de référence tenu par l'ESMA.

L'indicateur « EURO STOXX Large Net Return EUR » représente les grandes, moyennes et petites capitalisations de 11 pays de la zone euro : Autriche, Allemagne, Belgique, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Espagne. Il est calculé en euro et dividendes réinvestis par la société STOXX. L'administrateur STOXX de l'indicateur « EURO STOXX Large Net Return EUR » est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indicateurs de référence tenu par l'ESMA.

Cet indicateur est disponible sur le site : <http://www.stoxx.com>.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 (appelé également "BMR") du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Mandarine Gestion dispose d'une procédure de suivi des indicateurs de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indicateur ou de cessation de fourniture de ces indicateurs.

La gestion du Fonds étant active et discrétionnaire, le Fonds n'a pas vocation à reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indicateur composite.

La gestion du Fonds est totalement discrétionnaire et flexible. Elle n'est ni indicelle, ni à référence indicelle. Aucune corrélation n'est recherchée avec l'indicateur de référence. En conséquence, la composition du portefeuille ne suit pas celle de l'indicateur et la performance de Fonds peut s'éloigner durablement de cette référence.

L'indicateur n'est pas désigné comme un indicateur de référence au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR»). Il n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le FCP.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées

La gestion du Fonds est totalement discrétionnaire et flexible.

Le processus de gestion se décompose principalement en 4 étapes :

1. Recherche de thématiques, de stratégies et de gérants,
2. Analyse et sélection de SGP et de fonds,

3. Constitution du portefeuille,
4. Risk Management

La stratégie d'investissement repose sur la recherche de talents de la gestion et d'expertises novatrices de fonds, gérés par des sociétés de gestion basées en France, principalement exposés sur les actions européennes.

La sélection d'OPC fait l'objet d'une approche duale, quantitative et qualitative qui privilégie la transparence de la stratégie, la qualité et la stabilité de l'équipe de gestion et de son process, et enfin d'une approche rendement risque.

La sélection des OPC entrant dans la composition du portefeuille est suivie régulièrement en tant que de besoins. Les OPC mentionnés peuvent être gérés par la société de gestion ou des sociétés qui lui sont liées.

Au travers de ses investissements, le Fonds peut aussi être exposé jusqu'à 30% de son actif net, à diverses stratégies de gestion visant à obtenir une performance décorrélée des actifs financiers classiques et de la tendance globale du marché, l'objectif étant d'obtenir une performance absolue quel que soit le contexte économique ou boursier. Il s'agit d'OPC ayant vocation à dégager une performance absolue décorrélée des marchés tels que des fonds appliquant notamment une stratégie de long/short equity, d'arbitrages.

Certains secteurs d'activités, pays ou thématiques pourront être privilégiés et des critères de tailles pourront être retenus selon les anticipations de la société de gestion. Le FCP pourra être exposé au marché des matières premières jusqu'à 25% de son actif net via l'investissement dans des OPC.

Cette stratégie se décompose en quatre étapes distinctes, les quatre piliers du processus de gestion.

La première consiste en la recherche de thématiques, de stratégies et de gérants, opérée au travers de réseaux ou de sollicitations externes. Elle va permettre de trouver de nouveaux talents ou de l'innovation dans les sociétés de gestion.

La seconde est la phase d'analyse et de sélection. Après un premier contact avec l'équipe de gestion et une analyse préliminaire concluante, une due diligence approfondie de la société de gestion et du fonds est lancée. Elle donne lieu enfin à une synthèse sous forme d'un rapport qui est présenté au Comité de Sélection de Mandarinine Gestion.

Une fois adopté par ce Comité, le fonds de la société de gestion fait l'objet d'un calibrage au sein du portefeuille de 2i Sélection pour **la construction du portefeuille** (étape 3). La recherche d'un portefeuille équilibré entre les styles de gestion, les tailles de capitalisation, le poids du risque de change, la sensibilité aux marchés, la corrélation entre fonds est étudiée par l'équipe de gestion.

Enfin, pour terminer, la partie **Risk Management** (étape 4) clôture cette séquence. Avec l'aide des outils disponibles chez Mandarinine Gestion, l'équipe évalue la liquidité du fonds au travers de ses sous-jacents et finalise le paramétrage en tenant aussi compte de la taille de l'encours dudit fonds.

Le portefeuille est constitué d'OPC :

- De classification « Actions » de toutes capitalisations sans contrainte géographique y compris pays émergents, ou sectorielle,
- De classification « Monétaire » ou « obligataire ».

L'équipe de gestion applique une analyse ESG sur 100% des fonds qui font l'objet d'un investissement et le fonds 2i Sélection investira à minima de 70% de son actif net dans des OPC classés Art 8 ou Art 9 (règlement SFDR).

Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Le Fonds pourra être soumis à un risque de change, jusqu'à 100% de l'actif net.

Il résultera de l'utilisation de l'ensemble des instruments financiers (via des OPC ou des IFT), les fourchettes d'investissement et d'exposition suivantes :

Pondération des actifs/Stratégies	Minimum	Maximum
Marché Actions (via des OPC ou des IFT)	0%	100%
Matières Premières (via des OPC)	0%	25%
Gestion Décorrélée (via des OPC)	0%	30%
Marchés de taux, (via des OPC ou des IFT)	0%	100%
Risque de change	0%	100%

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

Alignement avec la Taxonomie : Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, mais ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Il n'est toutefois pas exclu que le fonds puisse réaliser des investissements sous-jacents qui prennent en compte ces critères.

L'objectif d'alignement du fonds avec la Taxonomie est de 0 % de l'actif net.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés)

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

• Actions :

Néant : le Fonds n'investit pas en direct dans les actions. Cependant, il peut être exposé jusqu'à 100% de l'actif net aux marchés actions par le biais d'investissement dans des OPC actions et également par le recours à des IFT.

• Titres de créances, instruments du marché monétaire et obligations :

Néant : le Fonds n'investit pas en direct dans les obligations ou des instruments du marché monétaire. Cependant, il peut être exposé jusqu'à 100% de l'actif net aux marchés monétaires et/ou obligataires par le biais d'investissement dans des OPC et également par le recours à des IFT.

• Actions ou parts d'autres OPC ou fonds d'investissement :

Le Fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans des OPC actions, de taux, mixtes, sans classification ou monétaires ; les investissements dans les FIA et fonds d'investissement étrangers répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier seront limités à 30% de l'actif net.

Le fonds 2i Sélection investira à minima de 70% de son actif net dans des OPC classés Art 8 ou Art 9 règlement SFDR).

Le Fonds a la possibilité d'investir dans des ETF (Exchange Traded Funds) ou trackers. Les ETF sont des fonds négociés en bourse dont l'évolution reproduit celle de l'indice qui leur est sous-jacent. Ils n'ont pas de durée déterminée et se négocient en permanence pendant les heures de bourse.

Instruments dérivés

2i Sélection peut utiliser des instruments dérivés de façon à couvrir l'actif du Fonds sur un indice, sur les actions, sur les taux et/ou sur les devises, par des interventions sur les marchés réglementés et/ou organisés. Ainsi, il pourra détenir les instruments suivants :

• Futures et options négociées sur un marché réglementé

Ces opérations sont limitées à une fois l'actif net du FCP.

Le recours aux dérivés se fait sans recherche de surexposition.

• Nature des marchés d'interventions :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

• Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Indices (actions, obligations)
- Actions
- Devises
- Taux

• Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition

Pour le change : en couverture, pour chercher à diminuer la perte en cas de mouvement défavorable du marché

• Nature des instruments utilisés :

Futures

Options

Swaps de taux simples, swap sur indices

Change à terme

• **Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :**

Mandarine Gestion peut utiliser les instruments financiers à terme dans un but de couverture ou d'exposition.

Pour le change, les instruments financiers à terme peuvent être utilisés dans un but de couverture, de surperformance et de baisse de la volatilité.

La somme des engagements liés aux dérivés est limitée à 100% de l'actif net.

Titres intégrant des dérivés

Le fonds n'interviendra pas en direct sur des titres intégrant des dérivés.

La politique de meilleure sélection des intermédiaires et contreparties est disponible sur le site Internet de Mandarine Gestion (www.mandarine-gestion.com).

Aucune contrepartie ne dispose d'un quelconque pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition et la gestion du portefeuille, ni sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés. L'approbation des contreparties n'est requise pour aucune transaction sur le portefeuille. Des procédures de gestion de conflits d'intérêt ont été mis en place afin de les prévenir et de les gérer dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments financiers connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans.

Au travers des investissements du FCP, l'investisseur peut être exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative du FCP pourra baisser. Les actions de petites capitalisations offrent une liquidité plus restreinte que les grandes capitalisations ; en conséquence, la détention éventuelle de ces titres peut augmenter significativement le niveau de risque du portefeuille. Les mouvements de baisse de marché pouvant être plus marqués et plus rapides, la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

Risque de taux

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible. L'ampleur de ce risque est proportionnelle au niveau de sensibilité de l'OPCVM.

Risque de change

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement, principalement le dollar, par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque discrétionnaire	Le style de gestion appliqué au FCP repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du FCP peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du FCP peut en outre avoir une performance négative.
Risque de liquidité	Les marchés sur lesquels le FCP intervient peuvent être affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le FCP peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions et entraîner une baisse de la valeur liquidative.
Risque de contrepartie	Ce risque résulte de l'utilisation des instruments de gré à gré, il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.
Risque de crédit	Il s'agit du risque lié à de fortes variations de la qualité de signature de supports monétaires ou obligataires. La dégradation du spread de crédit peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.
Risque lié à la détention d'obligations convertibles	Le FCP comporte un risque de variations de sa valorisation, lié à son exposition sur les marchés des obligations convertibles. En effet, ces instruments sont liés indirectement aux marchés d'actions et aux marchés de taux (duration et crédit). Ainsi en période de baisse des marchés actions et taux, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.
Risque lié aux investissements dans des titres à haut rendement, appelés « titres spéculatifs »	Cet OPCVM doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres où la notation est basse dans le cas présent. L'utilisation des « titres à haut rendement / high yield » peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative.
Risque lié aux marchés des pays émergents	Le fonds peut être exposé sur des actions des pays émergents offrant une liquidité plus faible que les actions des pays développés. En cas de baisse de ces marchés, la valeur liquidative pourra baisser.
Risque lié à la détention de petites et moyennes capitalisations	Le fonds peut investir via des OPC sur des actions de petites et de moyennes capitalisations offrant une liquidité plus faible que les actions de grandes capitalisations et entraîner une baisse de la valeur liquidative.
Risque lié à l'exposition à la gestion alternative	L'OPCVM pourra investir dans des fonds alternatifs qui peuvent ne pas présenter le même degré de sécurité, de liquidité ou de transparence par rapport à des OPCVM de droit français ou européens. Ils peuvent encourir d'autres risques inhérents aux techniques de gestion mises en œuvre. En conséquence, la valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser.
Risque lié à l'évolution des matières premières	Les composants matières premières pourront avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles (actions, obligations). Les

facteurs climatiques et géopolitiques peuvent également altérer les niveaux d'offre et de demande du produit sous-jacent considéré, autrement dit modifier la rareté attendue de ce dernier sur le marché. Une évolution défavorable de ces marchés pourra impacter négativement la valeur liquidative du fonds.

Risque en matière de durabilité

Il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment :

1. Une baisse des revenus ;
2. Des coûts plus élevés ;
3. Des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ;
4. Coût du capital plus élevé ; et
5. Amendes ou risques réglementaires.

En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

DURÉE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

Supérieure à 5 ans.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit, Représenté par Monsieur Arnaud Percheron - 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine.

1.2. Politique d'investissement

a) Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPC au cours de l'exercice.

Les marchés actions européens ont progressé de +8.79% en 2024 (pour le Stoxx 600 NR) dans un contexte volatil. En effet, l'année a débuté sur une note prudente, la forte hausse des prix du fret, provoquée par les attaques des rebelles Houthis en mer rouge, ayant ravivé les craintes inflationnistes. De plus, les responsables de la Réserve fédérale ont affirmé leur volonté de maintenir les taux d'intérêts à un niveau élevé « pendant un certain temps » pénalisant les actifs à durée longue.

Les marchés ont ensuite pris le chemin de la hausse dès le mois de février, soutenus par des publications de résultats annuels, globalement rassurantes, notamment dans les secteurs de la technologie, du luxe et de l'automobile et grâce à des données économiques encourageantes aux Etats-Unis. Au printemps, les marchés ont poursuivi leur hausse, les propos de la Fed en faveur d'une première baisse de taux au cours du printemps ayant été bien accueillis, tout comme certains indicateurs économiques avancés faisant état d'une amélioration de la conjoncture en Europe.

En juin, le mouvement de hausse des marchés s'est brutalement arrêté avec le retour du risque politique en France à la suite de l'annonce inattendue d'élections législatives anticipées par le Président Macron. Sur le front économique, la BCE a, comme attendu, amorcé son cycle de baisse des taux dans un contexte de tassement de la dynamique de surprises économiques, comme illustré par le PMI composite de la zone euro qui s'est établi à 50,9 en juin, mettant fin à plusieurs mois de hausse. Au tout début du mois d'août les marchés ont brutalement chuté, la décélération non anticipée des chiffres américains de l'emploi ayant fait craindre un fort ralentissement de l'économie non anticipé par la Fed et après que la Banque centrale du Japon a augmenté de façon inattendue ses taux directeurs, provoquant un débouclage dans de faibles volumes de positions de « carry trade ». Les indices ont ensuite rebondi, soutenus par des données macroéconomiques rassurantes, notamment les ventes au détail aux Etats-Unis et l'inflation de part et d'autre de l'Atlantique.

En septembre, les marchés actions européens ont légèrement baissé, les indicateurs avancés décevants en zone Euro et l'atonie de la demande privée en Chine ayant fait craindre une contraction non anticipée de l'économie. L'action coordonnée des banques centrales, avec notamment la baisse de -50 points des taux directeurs par la Réserve Fédérale américaine, a, par la suite, rassuré les investisseurs. En fin de mois, l'annonce de mesures ciblées par la Chine, visant à stabiliser les marchés actions et de l'immobilier ainsi qu'à soutenir le pouvoir d'achat des ménages modestes, a été particulièrement bien accueillie.

Dès le mois d'Octobre, la montée dans les sondages de Donald Trump a provoqué une défiance vis-à-vis des actions européennes notamment envers les secteurs qui risqueraient d'être impactés par l'établissement de droits de douane (l'acier, l'automobile notamment). De même, l'impact inflationniste du programme du candidat républicain a provoqué une hausse des taux longs et une nouvelle défiance vis-à-vis des actifs à durée longue. Les marchés actions européens ont ainsi terminé l'année par une performance contrastée en décembre, d'autant plus que la BCE et la Fed se sont montrées moins accommodantes qu'anticipé.

La hausse des marchés en 2024 a été tirée par les secteurs bancaires et de l'assurance qui ont bénéficié du maintien des taux longs à un niveau élevé, puis des secteurs des télécoms et des médias. A l'opposé, les secteurs cycliques de l'automobile, des matières premières et de la chimie ont terminé l'année en baisse dans un contexte de faiblesse de la croissance économique et alors que l'éventuelle mise en place de droits de douanes risquerait de les pénaliser en 2025.

b) Politique de l'OPC – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

L'année aura connu une évolution contrastée avec des écarts significatifs entre les marchés. Notre indicateur 80% Eurostoxx Large/20% Ester réalise +9.00%. Les indices de grandes valeurs européennes sortent dispersés de la période avec +8.15% pour le Stoxx Europe 50NR, +11.01% pour l'Eurostoxx 50 NR, +9.49% pour le MSCI EMU mais un 0.17% pour le CAC 40 NR. Les indices de petites et moyennes valeurs sont aussi différents d'un indice à l'autre. Le MSCI Europe Small à +5.65%, le MSCI Europe Midcap à +9.25% mais ils sont en baisse en France, -3.59% pour le CAC Mid et Small et -6.68% pour le CAC Small. Côté US, les indices se sont envolés avec +38.23% pour le Nasdaq Composite en \$, +33.37% pour le SP 500 en €. Les pays émergents restent positifs avec une progression de +14.58% pour le MSCI EM en €.

Dans ce contexte, 2i Sélection gagne +3.97%. Le fonds a bénéficié de la bonne performance des fonds internationaux mais a souffert des fonds de valeurs européennes.

Nous avons effectué plusieurs mouvements sur l'exercice. Le premier concerne La Financière Responsable, société de gestion chez qui nous avons arbitré en début d'année le fonds LFR Euro Développement Durable pour le fonds LFR Inclusions Responsable pour

des raisons de taille d'actif. A la fin du second trimestre, nous avons intégré un nouveau fonds, GBI Good Governance de la SGP Rcube. Basé sur un process original, piloté par une pure approche « Gouvernance », ce fonds de valeurs américaines possède un excellent track record.

Au cours du second semestre, nous sommes sortis de Varenne Valeur (le fonds global) pour nous recentrer sur le portefeuille L/S du même fonds, qui a fait l'objet d'un lancement spécifique par la SGP. Nous avons sorti deux fonds pour raisons de rapprochements : Pluvalca Allcaps et Quadrige Multicaps. Les SGP Financière Arbevel et Inocap sont effectivement reprises respectivement par Montpensier et Groupama, SGP qui ne rentrent plus dans notre process. Nous avons sorti le fonds LFR Inclusion Responsable, car cette dernière a perdu son directeur général, fondateur de la boutique et créateur du process. Enfin, deux fonds intègrent la sélection, Prévoir Pangea et AIS Venn Europe.

c) Perspective - vision des possibilités futures de l'OPC.

Au-delà des baisses de taux des banques centrales, le second semestre de l'année a été marqué par les élections américaines et l'arrivée de « Tariff man » accompagné de son nouvel meilleur ami Elon Musk. Ce binôme aussi étonnant que détonnant va vraisemblablement apporter un peu plus de volatilité sur les marchés financiers notamment au travers de déclarations tonitruantes sur leur réseau social respectif et d'objectifs qui peuvent paraître contradictoires. On découvre d'ailleurs que Trump nouvelle version est passé d'une position plutôt très isolationniste lors de son premier mandat à une version étonnamment expansionniste : Canada, Canal de Panama, Groenland. Quels autres surprises ce mandat nous apportera-t-il ?

Cette probable volatilité sur les marchés en 2025 va se rajouter à des défis déjà importants pour les sociétés de gestion pour cette nouvelle année.

A la hausse des coûts d'exploitation et notamment de la data, à la baisse des frais de gestion sous la pression de Value for Money et de la concurrence, à la difficulté de battre les indices dans un univers boursier tiré par quelques grandes capitalisations va se rajouter pour celles qui les pratiquent encore la disparition des commissions de mouvement fin 2025.

Et donc si l'année 2024 a déjà vu un nombre important de rapprochements, 2025 devrait également être un très bon millésime de ce point de vue.

Au sein de notre univers et des sociétés de gestion avec qui nous échangeons, il y en a peu qui ne réfléchisse pas à leur stratégie capitalistique. Acheter, se faire acheter, fusionner entre égaux, acquérir des équipes, toutes les solutions sont sur la table ; 4 sociétés sur lesquelles nous étions investis ont franchi le pas en 2024. Combien en 2025 ?

Pour autant, cela n'empêche pas de nouveaux projets de se lancer même si, comme nous l'avions déjà évoqué dans un précédent éditorial, cela se fait moins par une création ex-nihilo qu'au travers de nouvelles approches qui peuvent être le redéploiement d'une société en sommeil ou l'utilisation d'une Manco.

Dans ce grand chamboulement de nos métiers, il est clair que la gestion dite active a souffert ces dernières années de différents concurrents parmi lesquels on peut citer le private equity, les etf et des taux plus élevés.

Si pour ce dernier, nous pensons que les futures baisses des taux des banques centrales, surtout en Europe, vont réduire son impact, les deux autres appellent quelques remarques.

La gestion active qui a souvent un biais petites et moyennes capitalisations a souffert de la sous-performance forte de ce segment depuis plusieurs années. Mais, alors que les investisseurs ont vendu massivement des petites valeurs européennes faisant fortement baisser leur valorisation, ils ont investi significativement sur des fonds de private equity qui, pour utiliser le cash reçu, se précipitent désormais pour lancer des opa boursières sur ces mêmes petites valeurs européennes devenues très attractives. On nage en plein paradoxe et la CDC au travers de CDC Croissance, sa filiale spécialisée sur les petites et moyennes valeurs françaises cotées, a bien compris qu'il y avait un problème d'attrition de la cote la poussant à créer un fonds de 500 M€ pour recréer une dynamique sur ce segment. Initiative qui semble être relayée en Grande-Bretagne et en Italie.

Nous ne doutons pas que l'extrême sous-valorisation du segment des petites et moyennes valeurs va finir par retrouver sa place au sein des allocations.

Concernant les etf, leur formidable dynamique de collecte qui trouve sa justification dans le niveau des frais et leur facilité d'analyse et d'utilisation a conduit ces fonds à représenter plus de la moitié des fonds actions aux Etats-Unis. Mais, comme le remarque Terry Smith (le Warren Buffet anglais), ces etf sont pour la plupart capi-pondérés et donc à chaque fois qu'un investisseur bascule d'une gestion active vers un etf il renforce le poids des plus grosses capitalisations qui sont celles qui ont déjà bien performé et incidemment leur performance créant comme il l'indique « une boucle de rétroaction auto-renforçante qui fonctionnera jusqu'à ce qu'elle ne le fasse plus ». Ce phénomène génère un biais momentum fort dans les portefeuilles qui aura du mal à résister à la moindre mauvaise surprise de l'un

de ces leaders de la cote. Voir ci-dessous l'évolution du facteur Momentum sur les valeurs européennes:

Le timing de ce changement est bien évidemment imprévisible mais on ne peut douter qu'il arrivera un jour et que la gestion dite active retrouvera sa raison d'être pour autant qu'elle soit encore solide et c'est ce à quoi nous nous employons au quotidien dans la gestion de 2i Sélection avec votre soutien.

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

La performance

Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

2I SELECTION C cap 3,97 %

Le benchmark du fonds réalise une performance de 9,01% sur cette période.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'O.P.C.

Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
BFT FR MONE CT ISR I	FR0010232298	14 475 442,47	- 8 341 942,38
Kirao Smallcaps IC	FR0012646131	1 452 096,00	-
Gay-Lussac Smallcaps	FR0013228327	1 992 608,41	-
AIS VEN COL ALP EU I	FR0013432762	5 019 014,00	-
Roce Fund HA	FR0013518974	1 978 565,90	-
GBI GOOD GOVER PartA	FR0013525854	1 695 605,00	-
Colville Generations	FR0013532363	541 218,04	-
BREHAT PART E	FR0014004CD6	5 188 026,00	-
PREVOIR PANGEA I	FR001400KMC9	2 072 153,90	-
VAR LOSH IEURC	LU2722195166	4 773 591,90	-

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)

Type Instrument	Code ISIN	Libellé valeur	Valeur Boursière totale
OPCVM	FR0012830933	MAND PREMI EURO I	4 997 126,03

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Changements intéressants le Fonds intervenus au cours de l'exercice

01/01/2024 : Fusion absorption de la société de gestion Meeschaert Asset Management par la société de gestion Mandarin Gestion.

La nouvelle société de Gestion est Mandarin Gestion.

Changements intéressants le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

Néant

1.3. Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

Les critères ESG ne sont pas déterminants dans la politique d'investissement du fonds. Cependant, il existe une recherche interne dédiée à l'évaluation des comportements sociaux et environnementaux des entreprises, ainsi qu'à l'analyse de leur gouvernance. Cette dernière est accessible à tous les gérants de Mandariné Gestion, qui peuvent s'y référer à tout moment.

Mandarine Gestion est également signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG de Mandariné Gestion est disponible sur le site internet www.mandarine-gestion.com à la rubrique Politiques et Rapports. Elle a été actualisée en juin 2024 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Les informations sur les activités ISR de Mandariné Gestion, la politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Mandariné Gestion (www.mandarine-gestion.com).

Empreinte Carbone

Le fonds n'est pas assujéti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi Energie Climat (article 29). Toutefois, la politique ESG de Mandariné Gestion expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion. Les informations sur les activités ISR de Mandariné gestion, la politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Mandariné Gestion (www.mandarine-gestion.com).

Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. Mandariné Gestion a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Mandariné Gestion est disponible sur le site internet www.mandarine-gestion.com à la rubrique Informations réglementaires.

Politique des droits de vote

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Mandariné Gestion élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion au 30 Avenue Kléber à Paris ou sur le site mandarine-gestion.com. Mandariné Gestion publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

Règlement SFDR et TAXONOMIE

Article 8 Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Notation extra-financière

Au 31/12/2024, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 0 sur une échelle de 0 à 100.

Règlement Taxonomie

L'objectif d'alignement Taxinomie fixé par la Société de Gestion pour ce fonds est de 0%.

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs

qui correspondront aux critères extra - financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire). Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

Les principes de la politique de rémunération est visent à favoriser une gestion saine et efficace des risques en évitant toute situation de conflits d'intérêts, et n'encouragent pas une prise de risque excessive incompatible avec les profils de risques, le règlement ou les documents règlementaires des fonds gérés et à aligner les intérêts à court, moyen et long terme de ses actionnaires/clients/investisseurs/porteurs de parts et collaborateurs.

La Politique de Rémunération de la Société est un élément clé dans la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion. Elle cible des niveaux de rémunérations compétitifs vis-à-vis de son marché de référence et est structurée de façon à favoriser l'engagement de ses collaborateurs sur le long terme, tout en assurant une gestion saine et efficace des risques.

La Politique de Rémunération établit une distinction claire entre les critères de fixation de la rémunération fixe de base et de la rémunération variable afin de favoriser un équilibre approprié entre ces deux types de rémunération afin que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

La rémunération variable individuelle, à caractère discrétionnaire, prend en compte la contribution au développement et aux résultats du Groupe. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une réelle flexibilité. En effet, aucune rémunération variable n'est garantie, exception faite de situations particulières liées à de nouvelles embauches en cours d'année (Welcome bonus) et exclusivement garantie pour la première année sans aucune tacite reconduction.

L'attribution d'une rémunération variable individuelle est conditionnée à la réussite collective, à la situation financière de la Société et à l'appréciation de la participation du salarié au développement de la Société.

Éléments quantitatifs :

L'attribution d'une rémunération variable est totalement discrétionnaire et ne dépend d'aucune formule quantitative préétablie, notamment en fonction de la performance, des encours ou de la collecte.

Éléments qualitatifs :

Les critères d'évaluation sont essentiellement qualitatifs. Tout critère de rémunération variable basé notamment sur le turn-over des portefeuilles, le montant des droits de souscription, un pourcentage des frais de gestion ou commission (etc.) est totalement prohibé.

La contribution à la démarche d'investissement responsable de la Société est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable individuelle annuelle. Les risques de durabilité sont en particulier pris en compte dans la détermination de la rémunération variable des membres de l'équipe de gestion notamment en considération des éléments suivants : Le respect des contraintes d'exclusion dans leur processus d'investissement - le respect des contraintes liées aux OPC répondant aux critères article 8 SFDR ou article 9 SFDR et enfin pour les gérants qui assurent la gestion financière d'OPC justifiant d'un label ISR : le respect dans leurs actes de gestion du cadre exigeant dudit label.

Les collaborateurs qualifiés de Preneurs de Risques (ci-après désignés « Preneurs de Risques ») au titre des Directives AIFM et UCITS sont identifiés :

- Au titre de leur fonction : Les Membres du Directoire - les Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM - les Gérants financiers au titre de la GSM - les Directeurs/Responsables des fonctions en charge des domaines Contrôle Interne, Risques/Conformité, Marketing,

Commercial/Développement et Middle Office ;

- Autres preneurs de risques : Tout autre collaborateur dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société ou des FIA/OPC/mandat gérés et dont le salaire se situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques.

En adéquation avec les réglementations AIFM et UCITS, la rémunération variable des personnes qualifiées de preneurs de risques sera en partie différée uniquement si le montant de la rémunération variable dépasse un certain seuil défini de manière annuelle. La Société a déterminé un seuil de 200.000 € comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée.

Les modalités de versement de la partie variable des Preneurs de Risques sont les suivantes :

- Rémunération variable attribuée dans la tranche 0-200 k€ au titre de l'exercice N : Elles seront intégralement payées en numéraire au plus tard en février de l'année N+1.

- Rémunération variable attribuée dans la tranche > 200 k€ au titre de l'exercice N :

- Paiement immédiat : Une première tranche représentant 60% de la totalité de la rémunération variable, dès le 1^{er} euro, sera versée sous forme de numéraire, en année N+1, à hauteur de 50% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1^{er} euro, sera versée au plus tard en février de l'année N+1, et de 10% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1^{er} euro ;

- Paiement différé : En application des exigences réglementaires, la tranche restante de 40% de l'intégralité de la rémunération variable, dès le 1^{er} euro, fera l'objet d'un versement progressif par tiers échelonné sur 3 ans.

La part différée sera indexée sur l'évolution de la performance d'un panier de fonds FIA et OPCVM représentatif de l'activité de la société de gestion.

Le versement de la part différée susceptible d'être versée aux salariés concernés une année donnée est subordonné à la réalisation d'un résultat net consolidé positif à la clôture de l'exercice de l'année précédant celle du versement ainsi qu'à une condition de présence au moment du versement sauf avis contraire du Conseil de Surveillance délibérant après avis du Comité des Rémunérations.

Un mécanisme de d'ajustement au risque ex-post est activable sur décision du Conseil de Surveillance du Groupe sur avis du Comité des Rémunérations pour les collaborateurs identifiés comme Preneurs de Risques.

Le Groupe dispose d'un seul Comité de Rémunération pour l'ensemble des entités du Groupe. Il est nommé par le Conseil de surveillance de LFPI AM Holding en sa qualité d'entité de tête. Les membres de ce Comité n'assurent pas de fonction exécutive au sein des sociétés du Groupe.

Mandarine Gestion a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2024 les montants suivants :

Rémunérations fixes :

- Montant total brut	:	8 019 145 €
- Nombre de bénéficiaires	:	79

Rémunérations variables discrétionnaires :

- Montant total brut :	:	2 470 000€
- Nombre de bénéficiaires :	:	70

Rémunérations des preneurs de risques

Mandarine Gestion a versé, au titre de l'exercice 2024, aux collaborateurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques du fonds, les montants ci-dessous mentionnés ; Il est précisé que ces chiffres sont agrégés au niveau de la société de gestion car les systèmes de Mandarine Gestion ne permettent pas une identification de ces éléments par fonds.

Rémunérations fixes des preneurs de risques :

- Montant total brut	:	5 292 293 €
- Nombre de bénéficiaires	:	41

Rémunérations variables discrétionnaires des preneurs de risques :

- Montant total brut	:	2 338 553
- Nombre de bénéficiaires	:	41

La politique de rémunération a été adoptée par le Conseil de Surveillance en date du 13/12/2024.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: 2i Sélection

Identifiant d'entité juridique : 969500NUZMWJTVVG1F34

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%



dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FCP sont atteintes via la méthodologie employée pour sélectionner les titres qui la compose. En effet, l'équipe ISR a validé l'entier des émetteurs présents dans le FCP au travers d'une analyse qualitative et/ou quantitative. Celle-ci intègre une dimension environnementale (prise en compte de la lutte contre le changement climatique, la

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et des déchets, etc) et une dimension sociale au travers des enjeux sociaux et sociétaux tels que la gestion des conditions de travail, le bien-être des collaborateurs, le dialogue social, les compétences des salariés, la gestion des restructurations. Parmi les enjeux sociétaux, on retrouve le respect des droits de l'Homme, les relations avec les communautés locales, la gestion de la chaîne de valeur (amont et aval), l'éthique des affaires.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le fonds n'investit que dans des OPC majoritairement non-proprétaires, il est à ce jour impossible de calculer la performance de deux indicateurs extra-financiers à savoir l'intensité carbone et le taux de fréquence en accident dans un souci de disponibilité et de consolidation d'une telle quantité de données.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le fonds ne s'est fixé aucun objectif d'investissement durable du fait de son incapacité à consolider la quantité de données extrafinancière nécessaire au calcul d'investissement durable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le fonds promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 0% d'investissements durables. L'équipe ISR veille à la bonne application de la méthodologie de l'investissement durable définie par Meeschaert AM dans le cadre de SFDR, ce qui permet au fonds d'atteindre son objectif d'investissement durable.

— — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Les PAI sont monitorés à l'aide de notre fournisseur de données ISS ESG, les équipes de recherche ISR ont formalisé des seuils minimaux afin de prendre en considération les incidences négatives des investissements. A ce jour, des sociétés n'ont pas été intégrées à la définition d'investissement durable bien qu'elles présentaient une contribution environnementale et/ou sociale car elles ne respectaient pas les seuils fixés.

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

À travers la prise en compte des 14 PAI obligatoires, et notamment l'utilisation des 2 PAI suivants, les investissements durables de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE :

- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le principe de DNSH qui prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été intégré par Meeschaert AM grâce aux 14 PAI obligatoires ainsi qu'au suivi des controverses. Pour renforcer sa méthodologie de prise en compte des incidences négatives, Meeschaert AM a défini des seuils, lorsque cela était possible, et des engagements afin renforcer les taux de couverture et échanger sur les pratiques des entreprises. Si les valeurs ne respectent pas les seuils, elles ne seront pas définies comme investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Nom	ISIN	Poids	Secteur	Pays
Constance Associes - Constance	FR0011400738	7,52%	FCP	France
Vestathena - Hanseatique	FR0010291195	6,72%	FCP	France

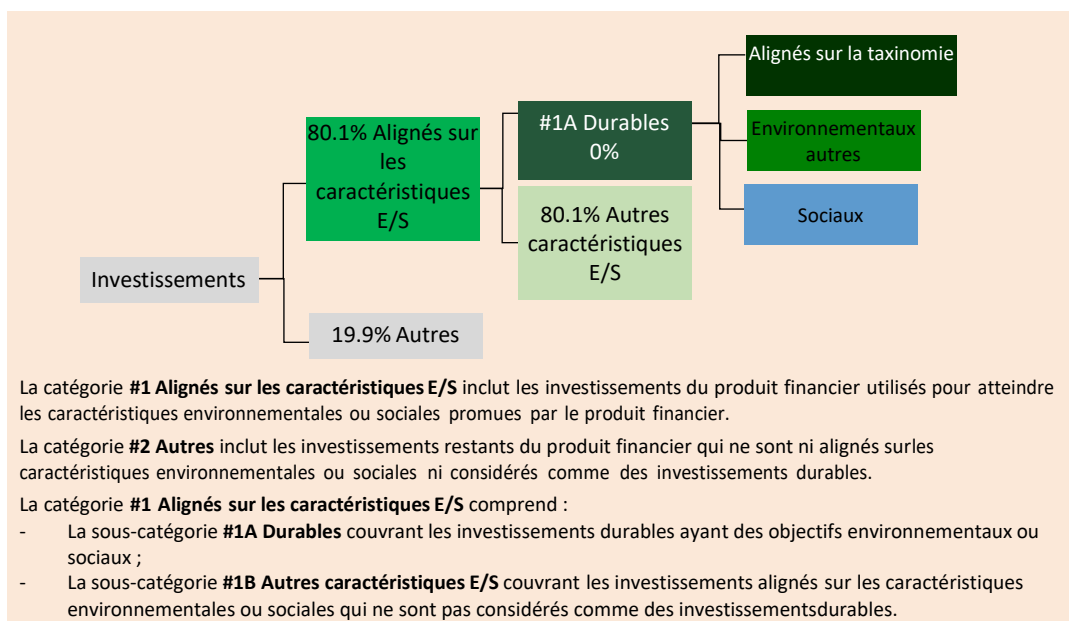
BFT France Monetaire Court Ter	FR0010232298	6,36%	FCP	France
Roce Fund	FR0013518974	5,73%	FCP	France
Gay-Lussac Smallcaps	FR0013228327	4,88%	FCP	France
AIS Venn Collective Alpha Euro	FR0013432762	4,83%	FCP	France
MAM Premium Europe	FR0012830933	4,79%	FCP	France
Kirao Smallcaps	FR0012646131	4,76%	FCP	France
Actions 21	FR0013327046	4,67%	FCP	France
Varenne Long Short	LU2722195166	4,66%	FCP	France



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**



- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Il s'agit d'un fonds de fonds qui a donc investi dans des FCP et SICAV.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

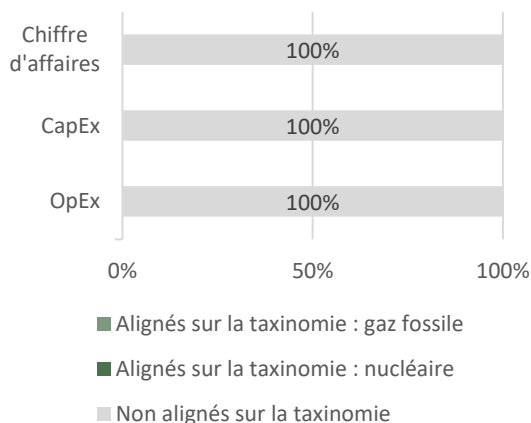
Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

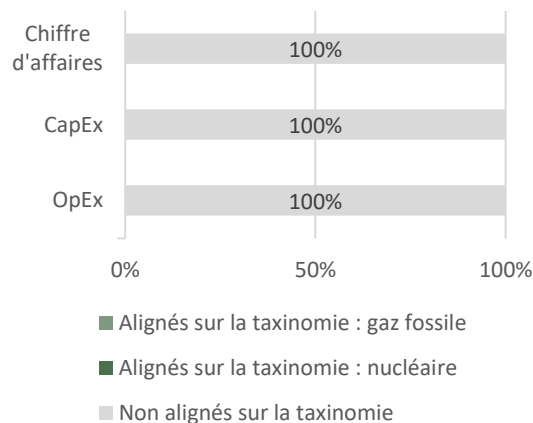
Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente ___% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **Des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Intégrant les souverains :

NC

Hors souverains :

NC

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements dans la catégorie « autres » s'élevaient à 0%, aucun fonds article 6 n'était investi.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'assurer une bonne application de la méthodologie intégrant les caractéristiques environnementales et/ou sociales, des contrôles ont été mis en place au niveau des univers de départ ainsi qu'au niveau des fonds.

Les univers de départ sont réalisés par l'équipe ISR de Meeschaert AM, l'analyse permet d'appliquer les caractéristiques environnementales et/ou sociales propres au fonds. Ceux-ci sont vérifiés par l'équipe des risques. De plus, une vérification des investissements réalisés dans le fonds est faite par l'équipe de la conformité. Un blocage pré-trade est en place afin que les gérants ne puissent pas investir dans des valeurs non-éligibles aux caractéristiques ESG définies pour le fonds.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le FCP n'utilise pas d'indice de référence ESG.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

L'indice de référence ne diffère pas d'un indice de marché large

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

II. Comptes annuels

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS FA.



21 SELECTION

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

2I SELECTION
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MANDARINE GESTION
30 avenue Kléber
75016 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement 2I SELECTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



2I SELECTION

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissement (E)	104 163 002,50
OPCVM	104 163 002,50
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	104 163 002,50
Créances et comptes d'ajustement actifs	0,00
Comptes financiers	215 980,06
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	215 980,06
Total de l'actif I+II	104 378 982,56

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	100 317 721,73
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	3 978 372,91
Capitaux propres I	104 296 094,64
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	104 296 094,64
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	82 887,92
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	82 887,92
Total Passifs : I+II+III+IV	104 378 982,56

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	6 227,00
Sous-total produits sur opérations financières	6 227,00
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	0,00
Total revenus financiers nets (A)	6 227,00
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-933 735,52
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-933 735,52
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-927 508,52
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-3 236,28
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-930 744,80
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	7 248 053,72
Frais de transactions externes et frais de cession	-6 685,04
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	7 241 368,68
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	53 913,72
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	7 295 282,40

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-2 446 719,16
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-2 446 719,16
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	60 554,47
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-2 386 164,69
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	3 978 372,91

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance égale à celle de l'indicateur de référence composite de 80% indicateur EURO STOXX Large Net Return EUR et de 20% indicateur ESTER (€STR) capitalisé, sur la durée minimum de placement recommandée de 5 ans.

Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net en EUR	113 825 639,09	144 439 688,40	89 353 857,90	100 376 284,13	104 296 094,64
Nombre de titres	90 806	94 949	73 799	73 753	73 710
Valeur liquidative unitaire	1 253,50	1 521,23	1 210,77	1 360,97	1 414,95
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,49	27,54	57,28	6,46	98,97
Capitalisation unitaire sur revenu	-9,89	-12,79	-11,52	-11,45	-12,62

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le règlement du fonds :

FR0013041639 - Part 2I SELECTION : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part 2i SELECTION	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	100 376 284,13
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	16 856 155,65
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-16 803 486,14
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-927 508,52
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	7 241 368,68
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-2 446 719,16
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	104 296 094,64

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	11 835	16 856 155,65
Parts rachetées durant l'exercice	-11 878	-16 803 486,14
Solde net des souscriptions/rachats	-43	52 669,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	73 710	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
2I SELECTION FR0013041639	Capitalisation	Capitalisation	EUR	104 296 094,64	73 710	1 414,95

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	215,98	0,00	0,00	0,00	215,98
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	215,98

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	[3 - 6 mois] (*)	[6 - 12 mois] (*)	[1 - 3 ans] (*)	[3 - 5 ans] (*)	[5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	215,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	215,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0013173382	Athymis Millennial I	ATHYMIS GESTION	Fonds / Actions	France	EUR	4 725 405,00
FR0010232298	BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR ACTIONS I C	BFT Investment Managers	Monétaire Euro	France	EUR	6 633 314,70
FR0011049923	CAP WEST PARTNERS	CAP WEST	Fonds / Diversifiés	France	EUR	4 009 093,00
FR0013532363	Colville Generations C	COLVILLE CAPITAL PARTNERS FRANCE	Fonds / Actions	France	EUR	4 558 326,96
FR0011400738	Constance Be World I EUR	CONSTANCE ASSOCIES	Fonds / Actions	France	EUR	7 840 818,45
FR0011585538	Eiffel Nova Europe ISR I	Eiffel Investment Group	Fonds / Actions	France	EUR	2 048 272,32
FR0013432762	AIS VENN COLLECTIVE ALPHA EUROPE Part I	FEDERAL FINANCE GESTION	Actions internationales	France	EUR	5 041 876,00
FR0011603794	FINALTIS EFFICIENT BETA EURO PART I	FINALTIS	Actions Euro	France	EUR	3 675 867,00
FR0012649697	FINALTIS TITANS I	FINALTIS	Fonds / Diversifiés	France	EUR	2 093 806,88
FR0013327046	ACTIONS 21 L	GESTION 21	Actions Euro	France	EUR	4 875 402,46
FR0013202801	GRAPHENE ACTIONS USA PART IH	GRAPHENE INVESTMENTS	Fonds / Actions	France	EUR	1 506 697,28
FR0011659895	IDAM SMALL FRANCE I	IDAM	Fonds / Actions	France	EUR	2 160 427,00
LU1832175001	INDEPENDANCE AM EUROPE SMALL CLASSE I (C)	Independance et Expansion AM Luxembourg	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	3 289 941,00
FR0013514296	IXIOS RECOVERY ACTION I	IXIOS ASSET MANAGEMENT	Fonds / Actions	France	EUR	1 117 258,20
FR0012646131	Kirao Smallcaps IC	KIRAO SAS	Fonds / Actions	France	EUR	4 964 598,00
LU2240056874	LONV MID CAP EURO INSTITUTIONAL	Lonvia Capital	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	2 376 768,44
FR0012830933	MANDARINE PREMIUM EUROPE PART I	MANDARINE GESTION	Actions Euro	France	EUR	4 997 126,03

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0011896471	MANSARTIS ZONE EURO ISR I	MANSARTIS GESTION	Actions Euro	France	EUR	3 562 007,90
FR0010291195	Hanseatique B	MONCEAU ASSET MANAGEMENT	Fonds / Actions	France	EUR	7 006 473,94
FR0013228327	Gay-Lussac Smallcaps I	RAYMOND JAMES ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL	Fonds / Actions	France	EUR	5 092 347,48
FR0013525854	GBI GOOD GOVERNANCE UCITS Part A	RCUBE Asset Management SAS	Fonds / Actions	France	EUR	1 737 116,00
FR0013287620	PREDIA LONG EQUITY PART I	RCUBE Asset Management SAS	Fonds / Diversifiés	France	EUR	1 191 602,29
FR0013518974	Roce Fund HA	ROCE FUND	Fonds / Actions	France	EUR	5 980 996,75
FR001400KMC9	PREVOIR PANGEA I	SOCIETE DE GESTION PREVOIR	Fonds / Actions	France	EUR	2 031 324,10
FR001400NFO2	EMPREINTE EMPLOI FRANCE FC	TALENCE GESTION	Actions Françaises	France	EUR	2 080 391,72
LU2722195166	VARENNE LONG SHORT I EUR C	VARENNE CAPITAL PARTNERS	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	4 861 636,20
FR0014004CD6	BREHAT PART E	VIVIENNE INVESTISSEMENT	Fonds / Diversifiés	France	EUR	4 704 107,40
Total						104 163 002,50

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
Total des créances		0,00
Dettes		
	Frais de gestion fixe	82 887,92
Total des dettes		82 887,92
Total des créances et des dettes		-82 887,92

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	933 735,52
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			4 997 126,03
Instruments financiers à terme	FR0012830933	MANDARINE PREMIUM EUROPE PART I	4 997 126,03
			0,00
Total des titres du groupe			4 997 126,03

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables**D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-930 744,80
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-930 744,80
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-930 744,80

Part 2i SELECTION

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-930 744,80
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-930 744,80
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-930 744,80
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-930 744,80
Total	-930 744,80
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	7 295 282,40
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	7 295 282,40
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	7 295 282,40

Part 2i SELECTION

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	7 295 282,40
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	7 295 282,40
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	7 295 282,40
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	7 295 282,40
Total	7 295 282,40
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			104 163 002,50	99,87
OPCVM			104 163 002,50	99,87
Gestion collective			104 163 002,50	99,87
ACTIONS 21 L	EUR	46	4 875 402,46	4,67
AIS VENN COLLECTIVE ALPHA EUROPE Part I	EUR	32 200	5 041 876,00	4,83
Athymis Millennial I	EUR	21 300	4 725 405,00	4,53
BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR ACTIONS I C	EUR	467	6 633 314,70	6,36
BREHAT PART E	EUR	4 845	4 704 107,40	4,51
CAP WEST PARTNERS	EUR	1 100	4 009 093,00	3,84
Colville Generations C	EUR	33	4 558 326,96	4,37
Constance Be World I EUR	EUR	87	7 840 818,45	7,55
Eiffel Nova Europe ISR I	EUR	87	2 048 272,32	1,96
EMPREINTE EMPLOI FRANCE FC	EUR	23,3137	2 080 391,72	1,99
FINALTIS EFFICIENT BETA EURO PART I	EUR	1 950	3 675 867,00	3,52
FINALTIS TITANS I	EUR	1 424	2 093 806,88	2,01
Gay-Lussac Smallcaps I	EUR	33	5 092 347,48	4,88
GBI GOOD GOVERNANCE UCITS Part A	EUR	12 400	1 737 116,00	1,67
GRAPHENE ACTIONS USA PART IH	EUR	8	1 506 697,28	1,44
Hanseatique B	EUR	1 618	7 006 473,94	6,72
IDAM SMALL FRANCE I	EUR	11 510	2 160 427,00	2,07
INDEPENDANCE AM EUROPE SMALL CLASSE I (C)	EUR	21 130	3 289 941,00	3,15
IXIOS RECOVERY ACTION I	EUR	820	1 117 258,20	1,07
Kirao Smallcaps IC	EUR	24 030	4 964 598,00	4,76
LONV MID CAP EURO INSTITUTIONAL	EUR	2 519	2 376 768,44	2,28
MANDARINE PREMIUM EUROPE PART I	EUR	221	4 997 126,03	4,79
MANSARTIS ZONE EURO ISR I	EUR	2 090	3 562 007,90	3,42
PREDIA LONG EQUITY PART I	EUR	107	1 191 602,29	1,14
PREVOIR PANGEA I	EUR	1 385	2 031 324,10	1,95
Roce Fund HA	EUR	3 775	5 980 996,75	5,73
VARENNE LONG SHORT I EUR C	EUR	4 590	4 861 636,20	4,66
Total			104 163 002,50	99,87

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	104 163 002,50
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	215 980,06
Autres passifs (-)	-82 887,92
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	104 296 094,64

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part 2i SELECTION	EUR	73 710	1 414,95

2I SELECTION

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	100 166 464,91	86 372 557,92
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	100 166 464,91	86 372 557,92
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	100 166 464,91	86 372 557,92
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	175 020,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	175 020,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	105 194,53	3 055 891,82
Liquidités	105 194,53	3 055 891,82
TOTAL DE L'ACTIF	100 446 679,44	89 428 449,74

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	100 744 929,92	85 976 689,93
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	476 501,02	4 227 705,62
Résultat de l'exercice (a,b)	-845 146,81	-850 537,65
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	100 376 284,13	89 353 857,90
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	70 395,31	74 591,84
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	70 395,31	74 591,84
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	100 446 679,44	89 428 449,74

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	6 991,61	6 979,27
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	6 991,61	6 979,27
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	8 990,72
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	8 990,72
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	6 991,61	-2 011,45
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	853 449,09	1 066 788,13
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-846 457,48	-1 068 799,58
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 310,67	218 261,93
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-845 146,81	-850 537,65

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le règlement du fonds :

FR0013041639 - Part 2I SELECTION : Taux de frais maximum de 1,20% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts 2i SELECTION	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	89 353 857,90	144 439 688,40
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	3 010 115,00	5 875 541,70
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 095 040,00	-31 056 047,40
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	956 800,33	5 306 655,90
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-472 182,68	-539 900,27
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-8 151,69	-8 760,79
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	11 477 342,75	-33 594 520,06
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	22 320 767,04	10 843 424,29
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-10 843 424,29	-44 437 944,35
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-846 457,48	-1 068 799,58
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	100 376 284,13	89 353 857,90

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 194,53	0,10
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	105 194,53	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	175 020,00
TOTAL DES CRÉANCES		175 020,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	70 395,31
TOTAL DES DETTES		70 395,31
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		104 624,69

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	2 350	3 010 115,00
Parts rachetées durant l'exercice	-2 396	-3 095 040,00
Solde net des souscriptions/rachats	-46	-84 925,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	73 753	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	853 449,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			4 953 695,11
	FR0012830933	MAM PREMIUM EUROPE I	4 953 695,11
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			4 953 695,11

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-845 146,81	-850 537,65
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-845 146,81	-850 537,65

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-845 146,81	-850 537,65
Total	-845 146,81	-850 537,65

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	476 501,02	4 227 705,62
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	476 501,02	4 227 705,62

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	476 501,02	4 227 705,62
Total	476 501,02	4 227 705,62

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	110 844 435,94	113 825 639,09	144 439 688,40	89 353 857,90	100 376 284,13
Nombre de titres	93 096	90 806	94 949	73 799	73 753
Valeur liquidative unitaire	1 190,64	1 253,50	1 521,23	1 210,77	1 360,97
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	5,98	1,49	27,54	57,28	6,46
Capitalisation unitaire sur résultat	-9,80	-9,89	-12,79	-11,52	-11,45

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
ACTIONS 21 L FCP	EUR	50	5 726 251,50	5,71
ATHYMIS MILLENNIAL I	EUR	21 300	3 642 939,00	3,63
BFTFRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I C	EUR	23	314 619,30	0,32
Bréhat I	EUR	3 240	5 181 181,20	5,16
CAP WEST PARTNERS	EUR	1 100	3 033 910,00	3,02
COLVILLE GENERATIONS PART C	EUR	29	3 448 065,20	3,44
CONSTANCE BE WORLD-I	EUR	97	6 931 895,48	6,90
FINALTIS EFFICIENTBETA EURO IC	EUR	2 540	4 445 508,00	4,43
FINALTIS TITANS I	EUR	3 465	4 701 312,00	4,68
GAY LUSSAC SMALLCAPS I	EUR	20	3 300 986,80	3,28
Graphene Actions USA IH	EUR	26	4 482 903,88	4,47
HANSEATIQUE B	EUR	1 690	6 696 929,20	6,67
IDAM SMALL FRANCE I	EUR	11 510	2 396 957,50	2,39
IXIOS RECOVERY ACTION I	EUR	820	1 064 187,80	1,06
KIRAO SMALLCAPS IC	EUR	16 830	3 774 295,80	3,76
LFR Euro Développement Durable Part E	EUR	134	2 190 656,12	2,18
LFR INCLUSION RESPONSABLE ISR GP	EUR	21 800	3 027 584,00	3,02
MAM PREMIUM EUROPE I	EUR	221	4 953 695,11	4,93
MANSARTIS ZONE EUROPE ISR I FCP	EUR	2 090	3 337 437,40	3,32
NOVA EUROPE I	EUR	127	3 273 425,00	3,27
PLUVALCA ALLCAPS I FCP 3D	EUR	1 160	2 351 262,00	2,35
PREDIA LONG EQUITY Part I	EUR	107	1 099 614,39	1,09
QUADRIGE MULTICAPS EUROPE Part I	EUR	24	3 211 180,32	3,20
ROCE FUND ACTION H A SI. 3DEC	EUR	2 490	3 840 551,10	3,83
TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE Part FC	EUR	18	2 286 712,08	2,27
TOTAL FRANCE			88 714 060,18	88,38
LUXEMBOURG				
Indép et Expans Europe Sm Classe I (C)	EUR	21 130	3 147 524,80	3,14
LONV AVENIR MID CAP EURO INSTITUTIONAL	EUR	4 360	4 445 733,73	4,43
VARENNE VALEUR I EUR	EUR	2 210	3 859 146,20	3,84
TOTAL LUXEMBOURG			11 452 404,73	11,41
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			100 166 464,91	99,79
TOTAL Organismes de placement collectif			100 166 464,91	99,79
Créances			175 020,00	0,18
Dettes			-70 395,31	-0,07
Comptes financiers			105 194,53	0,10
Actif net			100 376 284,13	100,00

Parts 2i SELECTION	EUR	73 753	1 360,97
---------------------------	------------	---------------	-----------------